

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DECISIONS  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents .....	38
Absents représentés .....	4
Absents excusés .....	1
Absents non excusés .....	2

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE à VINGT ET UNE HEURES SEPT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART (après les affaires mises en délibéré), SCHMIDT, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mme PIERON, MM. MARCHAND (à partir du point B), MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme SPIRO,  
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par M. MAYET,  
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,  
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,  
M. MARCHAND, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (jusqu'au point A),  
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU (jusqu'au point D).

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme MONTUELLE, conseillère municipale.

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale,  
M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 26 juin 2008.  
(41 voix pour et 1 abstention : M. MACHADO)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires relatif au soutien et à la défense du sport pour tous (vœu joint).  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

/ ADOPTE le vœu d'urgence proposé par la majorité municipale relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (vœu joint).  
(39 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**A/** Est informé par Madame Sandrine Bernard du déroulement de la rentrée scolaire 2008/2009 à Ivry.

Suspension de séance - Intervention orale de la FCPE.

**B/** APPROUVE la convention avec la Ville de Paris pour l'implantation de stations vélib' sur le territoire de la Ville d'Ivry-sur-Seine. APPROUVE le versement par la Ville de Paris d'une redevance d'occupation domaniale d'un montant de 19 € (1 €/station) pour la mise à disposition des parcelles du domaine public ou privé nécessaires à l'implantation sur le territoire ivryen des dispositifs du service Vélib'.  
(à l'unanimité)

**C/** AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre.  
(à l'unanimité)

**D/** APPROUVE la convention de partenariat avec l'AFTAM portant sur les modalités de versement par la Commune d'une participation financière pour la mise en place d'un équipement collectif provisoire à caractère social au foyer de résidents sis 13 rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry et la convention de mise à disposition et de fonctionnement de la cuisine provisoire, avec l'AFTAM et l'Association de Solidarité des Résidents du Foyer Jean-Jacques Rousseau, définissant les obligations de chaque partenaire.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**1/** DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique l'emprise foncière, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, sise 42 rue Marat à Ivry-sur-Seine, et prochainement cadastrée après publication section AG n° 161, propriété de l'OPH d'Ivry-sur-Seine.  
(à l'unanimité)

**2/** DECIDE d'acquérir au prix de un million six cent soixante cinq mille neuf cent quinze euros (1 665 915,00 €) hors frais, l'ensemble immobilier sis, 5 rue René Robin, cadastré section P n° 87 à Ivry-sur-Seine, propriété de la SCI du « 5 rue René Robin ».  
(39 voix pour et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**3A/** DECIDE d'acquérir au prix de soixante deux mille euros (62 000,00 €) le lot de copropriété n°6, dépendant de l'ensemble immobilier sis 113 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n°12, appartenant à Monsieur De Abreu.  
(à l'unanimité)

**3B/** DECIDE d'acquérir au prix de quatre vingt mille quatre vingt dix huit euros (80 098,00 €) le lot de copropriété n° 11, dépendant de l'ensemble immobilier sis 113 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n°12, appartenant à Monsieur et Madame Rodrigues Ribeiro.  
(à l'unanimité)

**3C/** DECIDE d'acquérir au prix de un million quatre vingt quinze mille six cent euros (1 095 600,00 €) les lots de copropriété n° 28, 71 et 73, dépendant de l'ensemble immobilier sis 111 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n°11, appartenant à la SCI « Datan ».  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**4/** APPROUVE le transfert de la garantie communale accordée pour l'emprunt PLA CDC contracté par l'ESH Logement Francilien (initialement Logement Français) au profit de l'ESH Coopération et Famille pour un montant actualisé de 491 268 € pour l'acquisition d'un ensemble immobilier de 28 logements sis 1 rue Voltaire et 6 bis/ter rue Louis Rousseau à Ivry-sur-Seine.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**5/** ANNULE et REMPLACE la délibération du 17 avril 2008 et ACCORDE la garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne pour l'emprunt de 721 248 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 16 logements au 4 et 6 rue Ledru Rollin à Ivry-sur-Seine.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**6/** ACCORDE à l'OPH d'Ivry la garantie communale pour l'emprunt de 240 575 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 105 logements au 76 avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine et une participation de 573 000 €.  
(36 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ et 3 abstentions :  
Mme PERNIN, MM. BELABBAS, ABERDAM)

**7/** APPROUVE la Convention Animation Sociale des Quartiers avec la Région Ile-de-France.  
(à l'unanimité)

**8/** APPROUVE la convention à passer avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la création d'un « Refuge excellence - jardin d'oiseaux » sur le site du Bréau, DIT que la participation financière de la Ville s'élève à 5 999,40 € et SOLLICITE auprès du Conseil Régional les subventions existantes pour la mise en œuvre de cette convention.  
(à l'unanimité)

**9/** APPROUVE la création de deux zones de stationnement (une zone dite de "courte durée", zone orange et une zone dite de longue durée, zone verte) sur les nouveaux secteurs de stationnement payant et fixe leurs tarifs. MODIFIE le zonage du boulevard de Brandebourg compris entre la Place de l'Insurrection et la Place Gambetta (soit 112 places concernées), INSTAURE une tarification résidentielle sur les zones de longue durée (zones vertes) du stationnement payant, AUTORISE sur les voies à cheval sur deux secteurs de résidence le stationnement des résidents de chacun des deux secteurs, LIMITE l'accès au forfait résident, FIXE le tarif du « forfait résident » mensuel à 28 €/mois et du « forfait résident » hebdomadaire à 7€/semaine, AUTORISE le stationnement à titre gratuit ainsi que sur les emplacements GIG - GIC des véhicules affichant soit le macaron Grand Invalide Civil (GIC) ou Grand Invalide de Guerre (GIG), soit la carte européenne de stationnement pour personne handicapée ainsi que de la carte « station pénible debout ».  
(37 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN et 4 abstentions : Mme WOJCIECHOWSKI,  
MM. BELABBAS, MOOG, ABERDAM)

**10/ DECIDE** de verser à l'OPH une participation de 300 000 € lui permettant de financer des travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Lénine et Vanzuppe.  
(à l'unanimité)

**11/ ACCORDE** une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine, d'un montant de 100 000 €, qui sera affectée pour la suppression des colonnes vide-ordures des cités extension Truillot et J.B Renoult et l'amélioration des locaux d'ordures ménagères existants dans les cités du Parc, ILN Casanova, Chevaleret, Petit Bois, Raspail, Orme au Chat et Parmentier.  
(à l'unanimité)

**12/ AUTORISE** le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux de consolidations souterraines par forages et injections des anciennes carrières de calcaire grossier, dans le cadre de la rénovation du Quartier Parisien, à la société Sefi-Intrafor, pour un montant de 953 738 € TTC.  
(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**13/ APPROUVE** le projet de jalonnement des itinéraires cyclables départementaux sur la Commune d'Ivry-sur-Seine, à savoir l'itinéraire Arcueil-Vincennes ainsi que celui reliant Ivry-sur-Seine à Vitry-sur-Seine.  
(à l'unanimité)

**14/ APPROUVE** le protocole d'accord à conclure avec la copropriété du 35 rue Gagnée à Ivry-sur-Seine relatif aux travaux de remise en état de son domaine privé, et précisant les conditions de financement et de réalisation desdits travaux.  
(à l'unanimité)

**15/ EMET** un avis défavorable sur le projet d'arrêté modificatif de l'ordonnance du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.  
(39 voix pour et 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. LECLERCQ)

**16/ AUTORISE** le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2008.  
(à l'unanimité)

**17/ APPROUVE** la convention financière 2008 liée à la convention-cadre 2006-2008 entre la Ville, l'État, le Département du Val-de-Marne et la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry fixant le montant de la subvention communale pour cette année 2008 à 609 800 €.  
(à l'unanimité)

**18/ APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention avec l'association Toupty visant à préciser les modalités de partenariat entre la ville et ladite association.  
(41 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**19/ APPROUVE** les conventions types proposées aux infirmiers et pédicures-podologues libéraux de la commune.  
(à l'unanimité)

**20/ APPROUVE** l'avenant n°9 à la convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) relative au fonctionnement des consultations du dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville pour 2008 à 49 864,95 euros.  
(à l'unanimité)

21/ APPROUVE les conventions avec le groupement régional de santé publique d'Ile-de-France (GRSP IdF) relatives aux actions de santé publique, menées par le centre municipal de santé.  
(à l'unanimité)

22/ DECIDE la création de postes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.  
(33 voix pour et 9 abstentions : Mme. DUCHENE , M. MACHADO, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

23/ DECIDE pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2010, la création d'un poste d'apprenti.  
(36 voix pour et 6 abstentions : Mme. DUCHENE , M. MACHADO, Mme LOICHOT, MM. MOOG, RIVIERE, PRAT)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H48

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT